



Chères habitantes, chers habitants,

La nouvelle équipe municipale a pris ses fonctions le 20 mars dernier et poursuit son installation. Lors du conseil municipal du 28 avril 2026, les élus se sont réparti les responsabilités au sein des 11 commissions municipales afin de répondre au mieux aux attentes des habitants et de préparer les projets et manifestations de demain.

Dans ce bulletin, nous vous présentons ces différentes commissions ainsi que les conseillers municipaux qui y participent.

Ce bulletin est aussi l'occasion de rappeler quelques informations pratiques qui concernent notre quotidien : respect des horaires pour les travaux de jardinage, collecte des déchets, entretien des haies en limites de voies publiques, lutte contre les nids de guêpes et de frelons ou encore utilisation du city stade. Autant de sujets qui participent au bien-vivre ensemble auquel nous sommes tous attachés.

L'été sera également marqué par de nombreux événements organisés par nos associations locales. Le Comité des fêtes, les parents d'élèves, le Rolskafé et leurs bénévoles se mobilisent pour proposer des moments festifs et conviviaux. Nous espérons vous y retrouver nombreux.

Très bonne lecture.

Le Maire

Les commissions :

La commission du Bien Vivre Ensemble :

Sa finalité est de travailler sur l'organisation des moments conviviaux organisés par la commune.

Commission travaux :

Elle retient les entreprises qui auront à intervenir pour la commune en fonction des devis reçus, des conseils, du savoir-faire, du prix.

Commission suivi des dépenses :

Cette commission consultera les dépenses engagées pour la commune et étudiera les modalités d'attribution des subventions.

Commission Sécurité :

Elle travaillera sur la mise en sécurité des bâtiments communaux, le respect des obligations réglementaires et plus largement sur la sécurité au sein du village (routière, incendie, vidéoprotection...)

Communication :

Elle définira la communication mise en place auprès des habitants.

Personnel communal :

Réservée au maire et à ses adjoints, elle consiste au suivi et à la gestion du personnel (organisation, réglementation, entretiens annuels...)

Liste électorale :

Cette commission contribue à la révision de la liste électorale : valide les radiations.

Appels d'offres :

Elle se réunit dans le cadre des marchés publics de la commune. Son rôle principal est de garantir la transparence et l'égalité de traitement des candidats.

Cimetière :

Elle veille au suivi de la réglementation du cimetière et à son entretien.

Logements :

Elle procède à l'attribution des locations de la commune.

Affaires scolaires :

En lien avec les équipes pédagogiques et les représentants des parents d'élèves, elle participe aux échanges relatifs aux projets pédagogiques ainsi qu'à l'identification des besoins utiles au bon fonctionnement de l'école.



Arnaud DENEUVE

Maire

Conseiller Communautaire membre de la commission du bien vieillir, de l'habitat et de l'aménagement des centres bourgs

Membre du syndicat du collège de Saint Valéry

Membre du syndicat des Bassins Versants de la Durdent

Membre du syndicat électrique

Membres de toutes les commissions communales

Estelle HUBERT

1ère adjointe

Membre du syndicat du collège de Saint Valéry

Membre de la commission du personnel

Membre de la commission du bien vivre ensemble

Membre suppléante de la commission appel d'offres

Membre de la commission du suivi des dépenses

Membre de la commission communication

Membre de la commission sécurité





Bertrand ANSOUT

2ème adjoint

Membre de la commission du personnel

Membre de la commission travaux

Membre de la commission sécurité

Membre de la commission appel d'offres

Membre de la commission du suivi des dépenses

Membre de la commission liste électorale

Valérie SEVESTRE

Membre de la commission suivi des dépenses

Membre de la commission du bien vivre ensemble

Membre de la commission appel d'offres

Membre de la commission des affaires scolaires

Membre de la commission logement

Membre de la commission communication



Anthony LENOIR

Membre de la commission des affaires scolaires

Membre de la commission du bien vivre ensemble

Membre de la commission travaux

Stéphanie JULIEN

Membre de la commission du bien vivre ensemble

Membre de la commission des affaires scolaires

Membre de la commission communication



Christian CORDIER

Membre de la commission des affaires scolaires

Membre de la commission communication

Céline ROSSE

Membre de la commission du bien vivre ensemble
Membre de la commission des affaires scolaires
Membre de la commission communication



Jean-Jacques CLEMENT

Membre de la commission sécurité
Membre de la commission travaux
Membre de la commission appel d'offres

Anaïs NEUFVILLE

Membre de la commission sécurité
Membre de la commission logements
Correspondante défense suppléante
Correspondante SDIS suppléante



Patrick WURTZ

Membre de la commission sécurité
Membre de la commission travaux
Membre de la commission du bien vivre ensemble
Membre de la commission des affaires scolaires.

Aurélia GRENON

Membre de la commission du bien vivre ensemble
Membre suppléante de la commission appel d'offres
Membre de la commission logement
Membre de la commission communication



Jean-Luc THIBAUT

Membre de la commission sécurité
Membre de la commission travaux
Membre de la commission logement
Correspondant SDIS

Richard CARPENTIER
Membre de la commission sécurité
Membre de la commission travaux
Membre de la commission cimetièrre
Membre suppléant de la commission appel d'offres
Membre de la commission du suivi des dépenses
Correspondant Défense.



Patricia FATRAS
Membre de la commission du bien vivre ensemble
Membre de la commission logement

L'utilisation des équipements bruyants :

Avec l'arrivée des beaux jours, les activités de jardinage, de bricolage et d'entretien extérieur reprennent naturellement. Afin de préserver la tranquillité de chacun, un arrêté préfectoral encadre l'utilisation des équipements bruyants tels que les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses ou autres matériels motorisés.

Nous vous remercions de veiller au respect des horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi** : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- **Le samedi** : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10h00 à 12h00

Propriétaires de chiens :

La municipalité rappelle aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables de leurs animaux. Afin de préserver la tranquillité de chacun, merci de veiller à limiter les aboiements répétés. Nous rappelons également qu'un chien ne doit pas divaguer librement dans le village pour sa sécurité et celles des autres usagers.

Collecte des déchets ménagers :

Depuis le 2 février dernier, le ramassage du tri se fait en porte à porte. L'utilisation du sac translucide est désormais obligatoire. Pour le moment, la commune a toujours des sacs à votre disposition. Certains d'entre vous n'ont pas encore récupéré leur bac jaune. Il est à votre disposition à l'atelier municipal à 8h30 ou à 13h30.



La commune dispose désormais d'un conteneur à ordures ménagères situé au point d'apport volontaire du centre bourg. Ainsi, ceux qui le souhaitent peuvent y déposer leurs ordures ménagères dans un sac translucide sans attendre le passage des services de collecte à domicile.

Entretien des haies :

La commune constate régulièrement des situations où des haies ou des arbres débordent sur le domaine public, pouvant gêner la circulation des piétons et compromettre la sécurité des usagers.

Nous rappelons à chaque propriétaire qu'il lui appartient d'entretenir ses plantations afin qu'elles n'empiètent pas sur les trottoirs, les voies de circulation ou les espaces publics. Les haies et les branches ne doivent ni entraver le passage des piétons, ni réduire la visibilité des automobilistes, ni constituer un obstacle pour les différents services intervenant dans la commune.

Dans certaines rues, le manque d'entretien des végétaux complique notamment la collecte des déchets, les livraisons ou encore l'intervention des services de secours. Dans certains cas, des haies devenues très hautes peuvent avoir un impact sur le confort du voisinage en limitant l'ensoleillement des propriétés voisines.

Lorsque de telles situations seront constatées, la commune prendra contact avec les propriétaires concernés afin que les travaux de taille ou d'élagage nécessaires soient réalisés dans les meilleurs délais.

Nous remercions chacun pour sa vigilance et sa contribution à la sécurité et à la qualité de vie de tous.

Lutte contre les guêpes et frelons :

Le conseil municipal a renouvelé cette année encore la prise en charge de la destruction des nids de guêpes et frelons. En 2025, cette prise en charge a représenté la somme de 3500,00 € pour 33 interventions. Cette année, un nouveau prestataire a été retenu. La mise en concurrence de cette prestation nous permettra d'économiser tout en maintenant la prise en charge auprès des habitants. (Nouveau tarif : 65 € jusqu'à 5 m contre auparavant : 75 € à hauteur d'homme et 80 € entre 2 et 4m.

Un contact doit être pris avec la mairie avant toute intervention. Si l'intervention n'était pas justifiée, la somme serait facturée à l'habitant.

Utilisation du City Stade :

La commune met à disposition des habitants un City Stade ainsi qu'une aire de jeux, espaces appréciés des jeunes et des familles. Nous regrettons les dégradations constatées récemment, qui ont fortement endommagé le revêtement du terrain.

Ces dégradations pourraient nous contraindre à engager des travaux de réparation. Les dépenses qui en découleraient viendraient alors réduire les moyens financiers disponibles pour d'autres projets que la municipalité souhaite réaliser au cours du mandat.

Nous appelons donc chacun au respect de ces équipements publics afin qu'ils puissent continuer à être utilisés dans les meilleures conditions par tous.



Un arrêté municipal a été pris afin d'interdire l'accès au terrain à tous les deux-roues, motorisés ou non. En cas de non-respect de cette réglementation, la responsabilité des contrevenants pourrait être engagée.

Les animations à venir :

Saint Riquier Animations, les parents d'élèves, le ROLSKAFEE, la Communauté de Communes se mobilisent pour proposer des animations dans les prochaines semaines. Nous comptons sur votre participation pour les soutenir.

Le 12 juin à partir de 16h00 : Kermesse de l'école ouverte à tous et concert avec restauration au ROLSKAFEE à partir de 20h00



Le 13 juin à partir de 16h00 :
Premier marché nocturne
A ce jour 29 inscrits



Le 2 août 2026 : La traditionnelle foire à tout
Les inscriptions ouvriront bientôt !
Une réunion préparatoire se tiendra
En Mairie le 30 juin à 18h30



Le 9 septembre 2026 : Les transats d'Albâtre arrivent à SAINT RIQUIER !



Merci à toutes celles et ceux qui contribuent, par leur engagement, leur participation ou leurs initiatives, à faire vivre notre commune au quotidien.

Nous vous souhaitons un agréable été et vous donnons rendez-vous lors des prochaines manifestations communales et associatives.

L'Equipe Municipale